

*Madame Catherine JOYEUX, Adjointe Déléguée,*

*Rappelle à l'Assemblée :*

*Par délibération n° 40/2007 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant projet sommaire de la construction de la Maison de la Petite Enfance et de l'Action Familiale au Muy,*

*Le projet a été restructuré en vue d'y accueillir la jeunesse de 0 à 17 ans, en y abritant une crèche de 40 places, un centre aéré et un pôle adolescents et, qu'à ce titre, le projet a été rebaptisé « La Maison de la Jeunesse ».*

*Ces modifications ont été approuvées par Délibération n° 00/2009 du 26 Mai 2009.*

*Rappelle que ces modifications ont fait l'objet d'un permis de construire modificatif actuellement en cours d'instruction.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Madame Catherine JOYEUX, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :*

- *autorise Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général*

*Le plan de financement détaillé figurera dans le dossier de demande de subvention.*